

# | **Symposium**



# **RÉFORMES DANS LES UNIVERSITÉS ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE.**

PAR PROF. DR. JOSEPH MUSHUNGANYA SAMBUKERE\*

## **0. INTRODUCTION SUR LE CONTEXTE DE L'EXPOSE**

« Réformes dans les universités et les établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire », telle est la principale thématique qui avait été développée par les différents intervenants à l'occasion du colloque de l'Université de Goma tenu dans la grande salle de l'Hôtel La Joie Piazza du 29 au 30 Mars 2022. L'Université avait été chargée de réfléchir sur sa contribution au succès du programme du Président de la République à l'Union Africaine en général, la République Démocratique du Congo et la province du Nord Kivu en particulier. En effet, le présent exposé vient relayer le message de Son Excellence Thomas Luhaka Losendjola, Ministre de l'ESU, dans son discours du 10 Octobre 2019.

Dans sa structure, le présent exposé s'articule sur les trois points suivants: le contenu du message de Son Excellence Monsieur le Ministre sur les réformes dans les Universités et les Établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire de la RDC, notre propre réflexion faite sur ledit message et les suggestions et recommandations envisageables sur les réformes linguistiques.

### **I. CONTENU DU MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE SUR LES RÉFORMES DANS LES UNIVERSITÉS ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE DE LA RDC**

Le message que le Ministre avait adressé aux Chefs d'Établissements de l'ESU au lendemain de l'alternance politique, précisément en date du 10 Octobre 2020, portait sur les réformes dans les Universités et Établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire. Ce message se résume sur trois concepts indispensables : le « redressement » et le « changement » et la « décolonisation » dans tous les secteurs de la vie nationale.

#### **I.1. Concept de redressement**

S'agissant du redressement, le Ministre a eu les mots précis pour traduire sa vision du « Redressement » autour de quelques axes fondamentaux ci-dessous:

---

\* Docteur en Didactique des Disciplines, Spécialité : Langues Africaines, Professeur Associé à l'Université de Goma, Chef de Département des Sciences de l'Education, Directeur de traduction au sein de Luholu River Cluster à Goma - RDC + 243997721122 E-mail : [mushusambuk@unigom.ac.cd](mailto:mushusambuk@unigom.ac.cd)

- La Gouvernance dans la gestion du pouvoir et des ressources au niveau des Institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- La redevabilité à travers la signature des contrats de performance pour chaque gestionnaire ;
- La moralisation du secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Il nous faudra nous débarrasser des antivaleurs dont la corruption, l'impunité, la précarisation, le mimétisme intellectuel, le clientélisme, le népotisme, etc. qui plombent notre système éducatif du supérieur.
- La légalité, c'est-à-dire le respect strict de la législation, des règlements et des procédures qui nous régissent tous ;
- Le dialogue participatif et permanent : le partage d'une vision commune, la définition des stratégies communes pour atteindre les objectifs fixés et réaliser les missions assignées au secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, impliquent un dialogue permanent et participatif entre toutes les parties prenantes afin d'améliorer la gouvernance des Établissements du secteur.

## I.2. Concepts de changement et de décolonisation

S'agissant du concept de changement, un appel pressant est lancé à l'Élite universitaire à éclairer la marche de la Société Congolaise en vue de pouvoir récupérer rapidement la place que mérite notre pays à l'échiquier mondial, comme il en a été question en 1960. Pour ce faire, les Universitaires Congolais sont invités à bien vouloir décoloniser les mentalités des élites formatées par l'Administration coloniale. Et puis dans son pragmatisme et en faisant siennes les allégations de Justin Kankuenda, le Ministre de l'ESU interpelle les Universitaires Congolais en ces termes : «Où êtes-vous, Universitaires Congolais pour rendre service à la Collectivité ? » Et à notre tour, nous disons : « Où êtes-vous, Universitaires du Nord Kivu? »

Pour clore son intervention devant les Chefs d'Établissements de l'ESU, le Ministre avait souligné qu'il faudrait donc une bonne dose de confiance et une intime complicité entre l'Homme d'État et ses Scientifiques ; car, tous, ils travaillent pour la même cause, pour l'émergence de leurs États et le bien-être de leurs peuples.

## II. RÉFLEXION FAITE SUR LES CONCEPTS

Excellence Madame le Vice-Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire,

De tous les concepts évoqués par Son Excellence Monsieur le Ministre dans son allocution devant les Chefs d'Établissements, le « Changement des mentalités et la Décolonisation » sont ceux qui ont forcé notre attention pour ce colloque.

En effet, il est de coutume que tout le monde chante sans cesse « changement de mentalités » sans en venir au bout. Avant de donner les détails et les orientations

nécessaires au concept de Changement de mentalités, il s'avère légitime de revoir son contenu sémantique dans le contexte psycholinguistique.

Qu'est-ce que la mentalité ? Telle est la question que d'aucuns se posent. Mentalité est un concept psychologique qui dérive du terme « mental » signifiant ce qui se fait dans l'esprit, dans l'entendement. Le mot « mentalité » désigne un état d'esprit qui repose sur l'habitude de pensée. Et comme la pensée est abstraite, elle fait appel au langage pour être extériorisée en vue d'être connue par nos semblables. Le changement des mentalités est, pour ce faire, possible lorsqu'on parle à l'âme de l'individu, comme disait Nelson Rolihlahia Mandela<sup>1</sup> : « Si tu veux me parler au cœur, parle ma langue ».

Certes, le développement tant prôné par tous est une affaire de changement de la mentalité individuelle ou collective, c'est-à-dire la libération de la pensée. Or, de toutes les formes de langages, seule la langue maternelle est la meilleure qui libère aisément la pensée, puisque même quand nous parlons une nouvelle langue, nous la parlons dans notre langue maternelle grâce à un automatisme de traduction. Ainsi, chaque peuple pense comme il parle, et parle comme il pense. On ne peut donc pas espérer au progrès sous l'emprise des langues étrangères. En définitive, disons que la libération de l'esprit d'un peuple est proportionnelle à la libération que le leadership fait de la langue de ce peuple.

En état de cause, nous reconnaissons la place des langues importées pour la formation des citoyens. Néanmoins, bien des recherches soulignent que les inconvénients d'une langue étrangère pèsent beaucoup sur ses avantages. La langue étrangère ou seconde enregistre d'énormes défaites sur le terrain : elle est la principale cause des échecs scolaires. Les apprenants, et même les enseignants, ne la parlent qu'en cas de force majeure lors des interactions dans une leçon en classe, et par après, les langues maternelles refont surface. Elle est incapable de véhiculer notre culture, notre biodiversité, notre environnement coutumier, agricole, médicinal, spirituel et social.

À l'heure actuelle, la RDC, via notre compatriote Son Excellence Monsieur Felix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et Chef de l'Etat, tient les rênes de l'Union Africaine avec comme mission principale de promouvoir l'Art, la Culture et le Patrimoine. Mais, comment parviendra-t-il à relancer cette thématique sans la promotion des langues qui véhiculent l'Art, la Culture et le Patrimoine des sociétés africaines? Impossible !

Excellence Madame le Vice-Ministre de l'ESU,

La langue est le premier vecteur de la société et de la pensée. Rappelons que les pays les plus pauvres du monde sont ceux qui ont basé leur système éducatif sur les langues coloniales qui bloquent la pensée collective.

---

<sup>1</sup>Nelson Rolihlahia Mandela, au-delà de son statut de Chef d'Etat, est parmi les signataires privilégiés de la Déclaration universelle des droits linguistiques de Barcelone en 1996.

Le développement holistique d'une nation repose sur le respect de la Loi, tel que disent les Saintes Ecritures : «La justice élève une nation, mais le péché est la honte des peuples » (Proverbes 14 :34). Les exposés sur la Bonne Gouvernance et la démocratie l'ont démontré avec brio.

En effet, le peuple congolais a des droits dont il doit jouir à perpétuité, les droits linguistiques en l'occurrence. Aucun peuple du monde ne s'est développé dans une langue étrangère. Les pays développés, naturellement, sont ceux qui ont su mettre à profit leur patrimoine linguistique. Autrement-dit, les nations en plein progrès sont celles qui ont su libérer et développer la pensée collective par la mise en place d'une gestion rationnelle de leur répertoire linguistique.

Les exemples cités ci-dessous sont plus éloquentes. En 2014, la République Sudafricaine a totalisé 13 lois portant uniquement sur la gestion des langues au niveau national et au niveau des provinces. En 2004, la Belgique s'est procurée sa 27<sup>ème</sup> loi linguistique, le Canada vote sa 57<sup>ème</sup> loi linguistique en 2006, la France en a eu 31 en 2006, etc. Qu'en est-il pour notre pays ? Nous pensons que la RDC est parmi les pays qui n'ont pas encore de loi spécifique en matière linguistique.

La puissance des langues maternelles se manifeste dans tous les domaines. Cette réalité est à démontrer puisqu'elle est palpable dans le contexte de notre pays. Selon YawidiMayinzambi (2017), nul n'ignore le progrès réalisé par la musique congolaise. Le Grand Kalle, LuamboMakiadi, Mbili Abel, TshalaMuana, Charles Mombaya, Papa Wemba, Madilu System, Werra Son, Koffi Olomidé, FallyIpupa, etc. sont des icônes dont les charmes musicaux n'ont pas trainé de traverser les frontières nationales. Là, nous ne citons pas les talents dont font montre les artistes locaux dans nos provinces : ils consolident tant l'éthique que la morale populaire par les langues autochtones.

Ajoutons ici l'action concrète menée par le Gouverneur de la province du Nord Kivu dans la lutte contre la pandémie du Covid-19. En effet, entre juin et août 2020, Son Excellence Monsieur l'Honorable Carly NzanzuKasivita, accompagné de son gouvernement provincial, s'est servi des armes linguistiques dans la lutte contre le corona virus. Lorsqu'il a utilisé les langues locales notamment le kiswahili, le kinande, le kinyanga, le kihunde, le kinyarwanda, le chitembo, le kikumu, etc. dans la sensibilisation des masses, tous ses administrés se sont approprié le mot d'ordre sans gêne, par conséquent, la province a pu observer une restriction de la propagation de cette maladie en cette période.

Dans la même lancée, force est de constater la réaction des citoyens par rapport à l'intervention des quatre langues nationales dans le discours à la Nation en date du 06 décembre 2020 par Son Excellence Monsieur Antoine-Felix TshisekediTshilombo.

*«Wandugu Wakongomani tusimame, kazi imeanza*

*Bandeko bana ya Kongo totelema, mosala ebandi*

*Bampangi Bakongole, kosalu me banda*

*Banabetu bena Kongo jukayi, mudimu wa ditunga dietu wabangi.»*

Telles sont les notes de gaité que les Congolais n'avaient plus jamais entendues du sommet de l'État depuis plus de deux décennies environs.

En effet, permettez de rappeler que ce recours aux langues nationales constitue un acte civique et loyal que la plupart semblent ignorer toutes les fois que la République Démocratique du Congo traverse des moments aussi périlleux de son histoire. Cette initiative s'inscrit hautement en ligne droite dans la politique de l'État de droit qui est la vision principale du Chef de l'État.

En agissant ainsi, le Président de la République et Chef de l'État ainsi que Son Excellence Monsieur le Gouverneur du Nord Kivu, n'ont pas seulement honoré la culture africaine, mais aussi ils se sont engagés à réaliser le noble devoir de protéger et promouvoir le patrimoine linguistique de l'État congolais tel que prescrit dans la Constitution en vigueur à son Article premier et dans la Déclaration universelle des droits linguistiques (Barcelone, juin 1996).

Ils ont réveillé la mémoire collective que le peuple congolais, à l'instar de n'importe quel autre peuple, a des droits linguistiques qui font partie des droits humains fondamentaux au même titre que le droit à la santé, à l'éducation, à la religion et à la liberté d'expression.

L'insertion du Kiswahili, Kikongo, Ciluba et Lingala par le Président de la République Démocratique du Congo et Chef de l'État dans son discours rédigé en français a certainement visé l'appropriation et la maximisation du message par le peuple. Elle justifie aussi que, pour les congolais, certes le français est la langue officielle du pays, mais cette langue est à la fois étrangère et étrange chez la plupart des citoyens : *étrangère* puisque les congolais ne l'ont pas comme langue identitaire et par conséquent plus de 70% ne la parlent pas, et *étrange* pour avoir véhiculé les crimes esclavagistes et toutes les atrocités colonialistes dont plusieurs générations garderont les frustrations au pays.

Le recours à ces quatre langues prouve la reconnaissance non seulement qu'il est anormal de gouverner un pays, qui a la dimension d'un continent, dans une langue qui n'est pas comprise par la majorité de la population, mais il faut aussi reconnaître que perpétuer la tendance actuelle, c'est être complice du processus néocolonial, qui s'identifie aux instruments linguistiques de cultures étrangères et qui oppriment les langues et les cultures africaines. Le Président de la République et Chef de l'État ainsi le Gouverneur du Nord Kivu ont jugé indispensable de parler cette fois-ci à l'âme du peuple Congolais.

Excellence Madame le Vice-Ministre de l'ESU,

La colonisation tant décriée par nous tous est d'abord linguistique avant de devenir socio-économique ou mentale. Le constat est amer : nos populations ont longtemps été victimes de discrimination dans les différentes adresses politico-administratives construites en langue étrangère. À quand l'hymne national sera-t-il chanté en langues maternelles par les enfants congolais pour qu'ils en découvrent le degré du patriotisme? Jusques à quand la Constitution, le code de la famille, le code du travail, etc. seront condamnés à être ignorés de congolais faute de la faible connaissance de la langue française ?

Avec Kahombo Mateene (1985 :71), rappelons que le maintien du statut officiel des langues coloniales est responsable du fait que le monde extérieur, plus de soixante ans après nos indépendances, continue à désigner les pays africains, non par eux-mêmes, mais par référence à l'ancienne métropole colonisatrice. Ainsi l'Afrique est francophone, anglophone ou lusophone, pour rappeler que nous avons été colonisés soit par les français, soit par les anglais, soit par les portugais. Et Cheik Anta Diop (1960:22-23) d'ajouter : « Un Africain éduqué dans une autre langue africaine est moins aliéné, culturellement parlant, que s'il l'était dans une langue européenne avec perte de sa langue maternelle. De même un Français éduqué en italien serait moins aliéné que s'il l'était en zulu ou avec perte définitive du français.»

Mais ce qui est surprenant est que nous sommes fiers d'être appelés francophones, ou anglophones, pourtant nos partenaires, eux, ne souhaiteront pas être appelés lingalaphones, swahiphones par exemple. Les asiatiques et les arabes qui ont subi pareille colonisation ne se trouvent pas nattés de se voir désigner par ces termes. Les pays africains devraient être désignés par des appellations qui font honneur à leurs qualités de nations indépendantes, plutôt que par celles qui leur rappellent toujours qu'ils ont été sous telle ou telle domination. La domination que nous avons subie dans le passé devrait appartenir à l'histoire et cesser de nous être rappelée journallement par le maintien de son aspect linguistique actuel.

C'est ici qu'il vaudrait mieux de joindre les allégations de Cheik AntaDiop (1979 : 405-406) sur la nécessité de développer les langues nationales en Afrique. Cette nécessité apparaît dès qu'on se soucie de faire acquérir à l'Africain moyen une mentalité moderne (seule garantie d'adaptation au monde technique) sans être obligé de passer par une expression étrangère (ce qui serait illusoire). Il est plus efficace de développer une langue nationale que de cultiver artificiellement une langue étrangère. Psychologiquement, un enseignement qui serait donné dans une langue maternelle permettrait d'éviter des années de retard dans l'acquisition de la connaissance.

Il est aussi vrai qu'entre la langue étrangère et la langue autochtone, c'est cette dernière qui favorise mieux le développement tout court. C'est pourquoi on ne peut pas ne pas être d'accord avec Calvet (1979 :152) qui dit : « Il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de décolonisation économique et politique sans qu'intervienne aussi dans le déroulement

de ce processus, une décolonisation linguistique et que toute libération nominale qui ne s'accompagne pas d'un bouleversement de la superstructure linguistique n'est pas une libération du peuple qui parle la langue dominée, mais une libération de la classe sociale qui parlait et qui continue de parler la langue dominante.»

De l'abandon des langues étrangères à la promotion et à l'emploi des langues autochtones, Kahombo Mateene poursuit que beaucoup d'intellectuels et de dirigeants politiques africains utilisent comme argument le rôle soi-disant unificateur et celui que les ex-langues coloniales pourraient jouer dans le développement économique de nos pays.

Ces deux raisons ne sont que des pures apparences prises pour des réalités. L'unification linguistique menée par la colonisation était accidentelle et très limitée et perpétrée malencontreusement par nous-mêmes. Par contre l'utilisation des langues autochtones est un moyen qui permet aux pays africains indépendants de réaliser une unité nationale plus réelle et plus générale. Le maintien des langues étrangères dans nos systèmes de transmission des connaissances, au lieu de réduire le sous-développement, ne fait au contraire que l'aggraver, parce qu'il empêche la majorité de la population de participer et contribuer à l'effort du développement national.

En définitive, il y a lieu de dire que tous les domaines de la vie, tels que l'éducation, la médecine, la santé, la pharmacologie, le développement, la politique, la religion, l'art, la culture, la bonne gouvernance, etc. trouvent leur intérêt sur les langues maternelles pour parler à l'âme des populations. L'heure a sonné où l'Afrique doit, à partir de son patrimoine linguistique, éclore son génie créateur en vue de voir accroître le nombre des savants dans un délai raisonnable. Et cela se résume dans notre syllogisme :

*« Kama kiongozi anasema na watu wake kwa lugha ya kigeni, huyo hasemi na rohoyawatuwake, bali anasema na wageni Sasa, kiongozi huyo anasema kwalugha ya watu wake Kumbé kiongozi huyo amesema na roho ya watu wake. »*

Si un leader s'adresse à ses hommes dans une langue étrangère, il communique avec l'étranger et non à l'âme de ses administrés. Or ce leader parle en langue maternelle de ses hommes, donc ce leader parle à l'âme de ses hommes.

En un mot, pour mobiliser le peuple, nous devons savoir parler à son âme.

### **III. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS**

Le développement général de l'Afrique est retardé par le statut inférieur de nos langues. Aussi longtemps que nous emploierons comme langues de travail intellectuel des langues étrangères imparfaitement maîtrisées, notre ingéniosité et notre rendement scientifique, technique et économique n'augmentera pas. Celles-ci peuvent être assimilées progressivement en nous servant des langues que nous connaissons déjà naturellement. Il vaut mieux en tout cas jeter les bases qui permettront de comparer les

connaissances scientifiques que les générations futures auront acquises en employant nos langues, avec les performances techniques des autres peuples employant leurs propres langues.

Ainsi, la montée en puissance des orientations scientifiques dans la conception et la mise en œuvre des réformes sanitaires, démocratiques, économiques, des médias, des universités et établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire, du commerce international et de la gouvernance, y compris la décentralisation, la lutte contre la pandémie du corona virus et la maladie à virus Ebola, tout cela sera possible lorsque le leadership congolais et les universités congolaises parviennent à capitaliser les vertus des langues émancipantes (notre patrimoine linguistique) contre les langues aliénantes.

Eu égard à tout ce qui précède, nos suggestions et recommandations ont été formulées dans le cadre des réformes linguistiques applicables à la fois au niveau local, national et continental comme suit:

- 1) Accorder le statut de langue officielle à chaque langue autochtone au sein de sa communauté sur son propre territoire, tel que prévu dans la Déclaration universelle des droits linguistiques en son Article 15 alinéa 1. Ce qui permettra à nos langues de jouer pleinement leur rôle de communication dans toutes les activités de la vie sociale et en conformité avec les Articles 38 et 195 de la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement national de notre pays.
- 2) Elever les langues nationales au rang de langues officielles.
- 3) Doter nos langues nationales des moyens adéquats qui puissent renforcer leur capacité de langues régionales.
- 4) Retirer progressivement et sans brutalité aux langues coloniales le statut de langues officielles en Afrique et leur réserver le statut de langues secondes qu'elles méritent bien.

Pareilles résolutions sont faciles à voter et à réaliser au niveau provincial, national et continental lorsque chaque État ou gouvernement mobilise toutes les forces vives, les forces publiques et toutes les populations pour la mise en œuvre de ces mesures. La décolonisation linguistique exige une lutte nationale pour chaque pays, tout comme on s'est battu pour l'indépendance politique.

Nous avons dit, et nous vous remercions!

Prof Dr. Joseph Mushunganya Sambukere

*Doyen de la Faculté de Psychologie et des*

*Sciences de l'Education de l'Université de Goma*

## BIBLIOGRAPHIE

- Cheik Anta Diop, *Nations nègres et culture : De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*. Paris – Dakar, Présence africaine, 1979.
- Déclaration universelle des Droits Linguistiques, Barcelone, 1996.
- Kahombo Mateene, Des langues coloniales, moyens obligatoires de domination, et des langues autochtones, facteurs nécessaires de libération et de développement in *Libération et unité linguistiques de l'Afrique*, Bureau Linguistique Interafricain de l'OUA, Kampala, 1985, n°6.
- Loi-Cadre n°14/004 du 11 Février 2014 de l'Enseignement national, Kinshasa, RDC.
- Louis-Jean Calvet, *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 1979.
- Yawidi Mayinzambi J-P, *Procès de la Société Congolaise*, Kinshasa-Wavre-Bruxelles, Mabiki, 2017.

